



Doc. 13303
01 octobre 2013

Le respect des obligations et engagements de la République de Moldova

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 26, supprimer le mot « causée » et les mots « par des décisions unilatérales prises par les autorités de fait de la région de Transnistrie ».

Déposé par:

PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
PAPADIMOULIS Dimitrios, Grèce, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2013 - Quatrième partie de session

